



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Bibliothèque nationale de France

Question écrite n° 22638

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les dysfonctionnements de la Bibliothèque nationale de France, qui sont apparus lors des récentes grèves. Un article paru dans Le Monde du 18 novembre 1998 affirme que les responsables de la BNF n'ont pas assez tenu compte des résultats des recherches en science de l'information. Ainsi, une bibliothèque ne devrait pas être seulement un lieu de mémoire ou de conservation, mais être conçue comme un système d'informations, comme un véritable service public. Or il est reproché à la BNF de n'avoir retenu que deux publics : celui des chercheurs et des grands lecteurs disposant d'un grand espace et celui des « visiteurs-touristes » n'ayant accès qu'à un petit espace. Il est souligné aussi dans cet article que la BNF est loin d'être orientée vers l'utilisateur, avec seulement soixante-sept heures d'ouverture par semaine et sans libre accès à tous les documents. Il lui demande alors, suite aux contestations des usagers et des personnels, quelles mesures elle entend prendre pour améliorer la situation.

Texte de la réponse

Au cours de l'année 1999, le fonctionnement de la Bibliothèque nationale de France (BNF) a connu une nette amélioration, notamment pour ce qui concerne l'informatique et la communication aux chercheurs des documents conservés en magasin. Contrairement à ce qui a pu être affirmé dans la presse, la BNF a bien été conçue comme un véritable système d'information, suivant une conception moderne d'une bibliothèque nationale, et non pas seulement comme un lieu de mémoire ou de conservation. Le nouveau site permet à un nombre de chercheurs beaucoup plus important qu'auparavant d'exploiter les documents issus du dépôt légal, qui, pour des raisons de conservation, ne peuvent être consultables en accès libre ; en outre, le niveau destiné au grand public contient 1 600 places de lecture, soit presque autant que le niveau dédié à la recherche, et accueille 2 à 3 000 lecteurs par jour. Surtout, les lecteurs des deux niveaux bénéficient d'une gamme étendue de services : ils peuvent en effet interroger des catalogues informatisés recensant l'ensemble des documents conservés (plus de dix millions), consulter sur place la collection de textes et d'images numérisés, utiliser les importantes collections encyclopédiques d'ouvrages en libre accès (plus de 200 000 volumes dans chaque niveau), consulter des documents audiovisuels, dont certains ont déjà été numérisés, et bénéficier de formations à la recherche documentaire, notamment sur l'Internet. Par ailleurs, conformément aux objectifs qui ont présidé à sa naissance, et grâce à la compétence de ses personnels, dont un grand nombre ont été formés aux sciences de l'information, la BNF développe sur l'Internet de nombreux services à distance (consultation de ses principaux catalogues, d'une vaste collection de documents numérisés libres de droits, d'expositions virtuelles) susceptibles de satisfaire les besoins d'un large éventail de publics, en France et dans le monde.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22638

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 décembre 1998, page 6626

Réponse publiée le : 20 décembre 1999, page 7257